Ville d'Isbergues
Place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

A2025-190

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÊ DU MAIRE

portant sur
l'autorisation d'un débit de boissons temporaire
le vendredi 23 mai 2025 de 17 heures à 21 heures
complexe Edmond Mille

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L49 du code des débits de boissons

Vu l'art. L48 du code des débits de boissons,

Considérant la demande de Monsieur Cédric THIBAUT, président du Fouetté Isberguois, domicilié à AIRE SUR LA LYS, 20 rue du 11 novembre 1918, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1er et 3ème groupes.

ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Cédric THIBAUT, président du Fouetté Isberguois est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1er et 3ème groupes, à l'occasion de la Nuit du Bad, le vendredi 23 mai 2025 de 17 heures à 21 heures, complexe Edmond Mille.

Article 2 : A charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le - 6 MAI 2025

Le Maire,

MAIRIE D'ISBERGUES 62330

David THELLIER

Publié le - 7 MAI 2025